

Chère Elisabeth,

Cher Frédéric,

Je vous remercie d'avoir pris l'initiative de nous envoyer un courrier pour nous faire part de vos préoccupations en périphérie.

Mon ambition est avant tout de donner une visibilité beaucoup plus importante à la périphérie que cela n'a été le cas jusqu'à présent. Lors des différents meetings ces derniers jours réalisés dans le cadre des élections de la régionale, j'insiste toujours sur le fait que la périphérie doit faire partie intégrante de Bruxelles. Nous devons beaucoup plus parler de "Bruxelles 25 communes" et non uniquement des 19, tant la Périphérie et Bruxelles sont indissociables à mes yeux. Ce travail de conscientisation et de rapprochement va devoir être fait de manière plus intense avec les mandataires locaux comme vous, et je m'y engage.

Je voudrais également convaincre nos forces vives en Région Bruxelloise, lorsqu'elles font partie des majorités communales, de venir plus régulièrement en soutien aux communes avec et sans facilités qui jouxtent la Région et ce, sur simple demande des membres MR des communes de la périphérie.

Je m'engage à favoriser les contacts et les débats entre tous les membres MR, actuels et à venir, de Bruxelles et de la périphérie avec ou sans facilités. Nous sommes petit à petit devenus la force politique la plus importante en périphérie, et nous devons en profiter pour nous faire entendre et faire savoir à la population qu'elle peut compter sur nous pour régler les difficultés dont les citoyens font l'objet au quotidien.

A cet effet, comme l'a promis notre président national, je voudrais par exemple faire engager très rapidement un juriste spécialisé dans les matières linguistiques et communautaires de manière à pouvoir répondre efficacement aux soucis auxquels vous êtes confrontés au quotidien. Il nous conseillera quant aux différentes voies de recours, en fonction de la nature des dossiers, auprès des institutions concernées, (Conseil d'Etat e.a.), de manière à faire respecter nos droits les plus fondamentaux.

Quant aux questions précises que vous me posez :

1/ Nomination des Bourgmestres :**

Le futur Président prendra-t-il contact avec le Ministre de l'intérieur flamand (actuellement Bart Somers OPEN VLD) pour éviter que cela ne se reproduise ?

Je vous proposerai d'organiser un rendez-vous avec les mandataires MR concernés et l'actuel Ministre de l'Intérieur du Gouvernement flamand Bart Somers. Nous pourrions même envisager de le rencontrer avec notre Président national, pour autant que Mr Somers soit d'accord, bien entendu.

L'objectif serait de lui exposer nos griefs et de le conscientiser à la problématique des nominations. Néanmoins, je pense qu'une approche plus globale sera nécessaire pour régler ce dossier vieux de 14 ans. En effet, on a tendance à oublier que le premier Ministre à avoir décidé de la non-nomination d'un bourgmestre de la périphérie sur base du dossier de l'envoi de l'envoi des convocations électorales n'était autre que... Marino Keulen, lui-même ministre Open-VLD.

Durant sa campagne, notre Président national s'est engagé à rapprocher nos ailes FR et NL pour refaire des libéraux la première force politique en Belgique, mais ni lui ni moi ne sommes naïfs. Nous savons que quand on parle de la périphérie, le sujet devient extrêmement sensible et nous savons que les partis

flamands se tiennent entre eux. Il s'agit là clairement d'un exercice de musculation politique que les forces NL se livrent à des fins électorales. Il n'empêche que nous voulons rouvrir le dialogue et votre présence y a tout son sens. Le but premier étant de demander une nomination dans les mêmes délais que les autres communes flamandes, bien conscients que la période de non-nomination ampute les collèges d'un échevin. Nous voulons donc prendre les mesures nécessaires avec les partis flamands afin de rétablir une relation d'égal à égal dans le respect de chacun.

2/ Emploi des langues / spécificités des communes de la périphérie :

Quelle assistance, le nouveau Président offrira il aux mandataires pour les aider à maîtriser la complexité juridique et administrative des communes de la périphérie ?

Dans un premier temps, je fais référence à ce que j'ai développé dans mon introduction, à savoir l'engagement d'un juriste pour traiter les problèmes administratifs et juridiques spécialement liés à la périphérie. Je suis surpris que le parti ne mette pas vraiment à la disposition de la périphérie les moyens nécessaires pour traiter ce type de problème.

Vous avez raison de signaler qu'il s'agit d'une législation complexe qui nécessite l'aide de juristes avertis et compétents dans une matière très spécifique. Je m'engage donc également à faire le nécessaire (auprès du Président national) pour mettre en place une cellule périphérie qui sera composée à la fois de sa(son) président(e), des vice-présidents, d'un employé administratif et d'un juriste pour traiter ces dossiers (plaintes et infractions ainsi que discriminations).

Il semble que jusqu'à présent une telle structure n'ait pas vraiment été envisagée. Lors de mon entretien avec Frédéric Petit et Elisabeth de Foestraets le 28/01/2020 à Wezembeek- Oppem, je m'y suis engagé. Un dossier qui me tiendra à cœur est par exemple l'emploi des langues ainsi que les interpellations en français des citoyens au conseil communal dans les communes à facilités, sans oublier tout ce qui touche à l'envoi des courriers par l'administration communale ou l'autorité flamande qui devrait se faire dans la langue maternelle du citoyen.

Je pense que nous devons même tenter de négocier pour rouvrir le dossier du « rôle linguistique » et relancer la notion du recensement décennal tel que prévu par la constitution. Il est clair que certains diront que je vais un peu trop loin, mais il est fini le temps où nous nous présentions en négociation auprès des partis flamands sans revendication, sans rappel historique et sans ligne de conduite. Nous allons donc construire collectivement le cahier des charges de ce que nous voulons revendiquer durant toute négociation touchant au communautaire et aux communes de la périphérie.

Je voudrais également proposer de mettre à disposition des mandataires MR un service de traduction lorsque nécessaire pour des matières administratives, communales et régionales.

J'aimerais discuter avec vous de la création d'un organe de concertation entre les mandataires de la périphérie avec et sans facilités pour refaire un recueil des difficultés vécues au quotidien. Il est aussi grand temps de réaliser un plan de travail concernant la reconquête de militants dans la grande périphérie, de manière à démontrer à l'autorité régionale, fédérale et européenne que plus de 300.000 francophones en périphérie et 650.000 francophones de Flandre subissent de réelles discriminations au quotidien. A ce sujet, nous mettrons tout en œuvre pour tenter de continuer le travail entrepris par Damien Thiéry auprès de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, dans la gestion du dossier du respect des minorités nationales.

3/ Subsidiation des associations culturelles francophones :

Quel est le soutien que le nouveau Président apportera pour tenter d'abolir cette situation contraire au droit élémentaire des gens ?

La subsidiation des associations francophones en périphérie reste très bancal, malgré le système de financement indirect dont bénéficient les communes à facilités et certaines associations dans les communes sans facilités. Bien entendu, cette aide est vraiment la bienvenue et nécessaire, mais elle n'est certainement pas suffisante. Une initiative devra être prise pour faire autoriser la subsidiation des associations francophones et bilingues, pas seulement culturelles, mais aussi sportives, les mouvements de jeunesse et autres initiatives afin que chacun puisse s'exprimer dans sa langue dans le cadre de l'expression de son hobby. Nous demanderons l'équité dans les subsides accordés à toutes ces associations et certainement dans l'enseignement, sans discrimination linguistique.

Nous relancerons un dossier et des interpellations auprès de la ministre de l'enseignement de la fédération Wallonie-Bruxelles afin de lui demander de déplacer les curseurs de manière à ce que son homologue de la communauté flamande prenne conscience de cette discrimination basée sur l'appartenance linguistique dans l'enseignement francophone en périphérie.

La Régionale étudiera également au cas par cas les possibilités de solidarité entre les communes bruxelloises et de la périphérie en matière de logistique (matérielle et d'infrastructure sportive) et d'administration. Une régionale Bruxelles et Périphérie n'a d'intérêt que dans la mesure où une relation de confiance se crée et se développe plus en profondeur. Cela prend vraiment un sens lorsqu'on connaît l'exode massif de bruxellois (moyenne classe sociale) vers la périphérie (30 à 40.000 personnes entre 2017 et 2018).

4/ Survol intensif et accru de la périphérie :**

Quels engagements prendra le nouveau Président pour éviter le survol abusif de la périphérie ?

Ce dossier est extrêmement complexe, et je sais combien vous avez dû vous battre pour défendre vos intérêts dans la périphérie.

Je ne veux pas refaire tout l'historique du dossier que vous connaissez malheureusement trop bien. Cependant, je pense que la priorité sera de contribuer à l'instauration de routes aériennes claires. A cet effet, l'échange, le partage d'idées et la communication me semblent primordiaux. J'aurai donc à cœur d'organiser des rencontres avec les instances du parti et les mandataires des communes concernées, afin qu'à terme, le MR prenne position et puisse s'exprimer d'une seule voix.

Le problème se situe tant au décollage qu'à l'atterrissage. L'atterrissage en piste 01 est une vraie souffrance pour les habitants de Kraainem et Wezembeek-Oppem qui subissent également le virage gauche au décollage en 25 R. La double peine, en somme pour des riverains qui subissent un survol intempestif. Je sais à quel point les atterrissages en 01 sont pénibles vu la basse altitude et encore plus à la belle saison quand les habitants veulent dormir avec les fenêtres ouvertes ou passer du temps dans leur jardin.

Par ailleurs, je n'oublie pas les atterrissages en cas de vent fort ou contraire qui peuvent également impacter les communes du sud de la périphérie (Rhode-St-Genèse, Linkebeek, Beersel, Uccle et Waterloo – Route du Ring). Sous la législature en cours, il semblerait qu'il ait été convenu de réaliser le moratoire et rien que le moratoire. Par conséquent, les communes survolées n'ont connu aucune amélioration ces dernières années. Il sera donc indispensable que le prochain accord de Gouvernement reflète la nécessité d'agir sur ceux qui sont aussi largement survolés que vous. Je plaiderai bien entendu auprès de nos négociateurs fédéraux pour que ce soit le cas. Aujourd'hui, nous avons besoin de

solutions concrètes, basées sur des éléments objectifs. Une consultation des acteurs clés du dossier, comme vous, devra avoir lieu avant de s'engager dans une voie et de prendre des décisions. La région flamande devra aussi accepter que le futur aéroport national, situé en Flandres, ne doit pas se contenter de faire supporter toutes ses nuisances à la région bruxelloise et ses 25 communes.

5/ Soutien politique :

A l'inverse des communes bruxelloises, le MR est toujours obligé de se présenter sur une liste de cartel aux élections communales et a besoin d'un soutien particulier du parti (financier et politique) pour faire rayonner son identité libérale. Que propose le nouveau Président ?

Dans un premier temps, je veux faire référence à ce que notre président national a mentionné dans son programme de développement du parti jusqu'en 2024. « Nous avons de l'argent, et nous devons l'utiliser pour renforcer les sections locales dynamiques et investir dans les sections qui ont disparu sur base de projets novateurs qui leur permettront de revivre ».

Je m'engage à discuter de tous les projets proposés par les sections qui nécessitent un soutien financier et qui s'inscrivent dans la dynamique de nous faire atteindre les 30% (d'intention) de votes en 2024. Je sais que vous atteignez déjà les 30% dans certaines communes de la périphérie et cela mérite d'être récompensé. Cette réflexion se fera également dans le cadre des budgets de soutien alloués par le parti durant les élections communales. Quant au soutien politique, je vous renvoie à mes réponses aux questions n°2 et 3.

6/ Mobilité :

Que propose le nouveau Président pour améliorer cette concertation avec la Région flamande dont dépend la périphérie ?

La mobilité dans la capitale concerne autant la ville que ses alentours. Force est de constater qu'il n'y a aujourd'hui pratiquement aucune concertation entre les régions à ce niveau. Rien n'a vraiment été mis en place comme politique de mobilité entre les régions bruxelloise et flamande qui nous permettrait d'avoir des projets communs.

Il faudra donc commencer par:

Forcer les Ministres de la mobilité à se concerter sur le sujet dans son ensemble, c'est-à-dire englober tous modes de transports confondus. Si on veut désengorger Bruxelles, cela ne pourra se faire qu'au niveau de ce que certains ont appelé la « Communauté Métropolitaine » qui n'est aujourd'hui qu'une promesse mais que je voudrais développer, associant Bruxelles et la grande périphérie.

La première initiative sera donc de reprendre contact avec les deux entités pour d'une part connaître les interlocuteurs décideurs dans le cadre de la mobilité et d'autre part, définir des objectifs communs aux deux (trois) régions qui devraient aboutir à des améliorations tels que :

- *La finalisation du RER et du BER*
- *Le développement des pistes cyclables depuis la grande périphérie vers la capitale, sous forme de « vélo-route » (autoroute)*
- *Augmenter le nombre de places dans les parkings de dissuasion. À ce jour, seules 1.686 places composent l'ensemble des parkings de transit en Région bruxelloise. Les parkings de dissuasion doivent être rapidement mis en place dans des lieux qui font sens pour tous.*

- *Briser le tabou du « métro en Périphérie », en organisant une conférence "Mobilité" pour parler de l'élargissement des réseaux de la STIB aux communes à facilités! Le métro "Kraainem" reste en effet une exception... Ce débat devra de toute manière avoir lieu, même si au sein de notre formation tout le monde n'est pas sur la même longueur d'onde. Cette approche est valable tant pour le nord que pour le sud de Bruxelles.*
- *Etablir un régime permanent de limitation de vitesse variable sur certains grands axes et tunnels du territoire bruxellois et d'établir un réseau permanent de panneaux de signalisation à message variable relié à des équipements de récolte de données implantées sur les voiries et relié à un logiciel traitant les données de condition de circulation en temps réel, permettant d'assurer ce régime de limitation de vitesse ; ainsi que de proposer à la Région flamande et à l'Etat fédéral d'établir un régime de vitesse et un dispositif semblable sur le Ring (R0).*
- *Rediscuter de l'opportunité ou non de l'élargissement du Ring, qui aurait une empreinte très néfaste sur l'environnement dans les communes de la périphérie.*

Fondamentalement, il est grand temps de réunir autour de la table non pas uniquement les intervenants de Bruxelles capitale dans le cadre de la mobilité mais tous les intervenants situés dans le périmètre de l'ancienne province de brabant unitaire afin d'envisager des solutions concertées, viables et durables. Un groupe de travail sera organisé dans le domaine de la mobilité, nous incluons nos mandataires intéressés de la périphérie dans la dynamique.

Bien cordialement,

David Leisterh.